

Cessous, le 24 janvier 2017

Gilbert Tallent  
Le Clotet de Cessous,  
30530 Portes  
courriel : gilbert.tallent@wanadoo.fr

à

Mes frères humains  
partout,  
00000 notre vaste monde

Lettre ouverte à mes frères humains
-------------------------------------

Bonjour,

Chers frères humains, vous reçûtes, au début de cette année 2017, un appel de la part d'un collectif informel, le MAIN, à participer à une forme d'action tout à fait inédite qui, si elle était reprise et diffusée, pourrait, à tout le moins, gêner le lobby de l'atome.

La cible choisie a été l'ASN, seul organisme capable, pour des raisons de sûreté, et de par son statut, d'arrêter réacteurs, installations diverses, centrales ...

Actuellement, cet organisme, malgré ses rodomontades dans les médias, se borne à constater des risques totalement incontrôlés, des falsifications de dossiers, des non conformités d'aciers, bref, montre ses muscles, puis ... autorise ou avalise !!!

La totale originalité du mode d'action proposé, sachant que les « actions de groupe » n'existent pas en droit français, contrairement, par exemple, aux USA, où ces « class actions » ont permis de faire plier le lobby du tabac, est qu'il doit être *partagé par tous*. Chaque participant, « *mainActeur* », met en demeure le Président de l'ASN de mettre en œuvre son pouvoir de mise à l'arrêt de nos centrales, avant l'accident majeur de plus en plus inéluctable, et les atteintes permanentes à la santé des habitants de ce pays. La mise en demeure s'appuie sur un dossier présent sur le site.

Le site MAIN ne fait qu'organiser la production de la lettre personnalisée de mise en demeure, et, surtout, la *médiatisation de l'action*. Par lot de 50, une liste de médias reçoit copie des lettres via un courriel signé par les 50 « *mainActeurs* ». La réussite de cette action, et, par là, sa médiatisation, dépend donc du nombre de citoyens qui s'en emparent.

Or, chers frères humains, à ce jour, très faible est la proportion des destinataires de cette lettre qui se sont inscrits et ont « expédié » leur mise en demeure. Rares sont donc les colibris qui, versant leur goutte d'eau sur le vaste incendie du monde, pourront dire « J'ai fait ma part ».

Rien n'indique, bien sûr, que tout cela aura un impact, une efficacité, mais, le jour, proche, où Blayais ou Paluel ou Bugey ou Golfech ou Tricastin par exemple va répandre ses nuages de mort dans le pays après l'accident que, bien sûr, on n'avait pas prévu, ce jour là, chers frères humains, vous et vos enfants, regretterez sans doute, alors, de ne pas avoir ... essayé.

*Frères humains qui après nous vivez  
N'ayez les cœurs contre nous endurcis, ...*

Gilbert Tallent  
janvier 2017

P.S. : Suite à des rencontres et des échanges, et pour compléter cette action pratique, concrète, juridique, une deuxième action, celle là hautement symbolique, est proposée. Il s'agit d'une « grève de la procréation », sur le modèle des femmes de la région de Fukushima. Elle n'a, elle, qu'une portée ... morale, mais nos sociétés en sont de plus en plus dépourvues.

Pour la suite, un avocat travaille actuellement sur une plainte, également à envoyer par la poste, mais qu'un procureur de la République ait du mal à « classer sans suite ».

Quelques explications pratiques en deuxième page, *c'est très facile* :

Site du MAIN : <http://m-ain.org>

Concrètement, tout passe par le menu « **J'agis** » du bandeau marron. Ce même menu s'enrichit quand vous êtes inscrit et connecté.

1. **S'inscrire :**

Menu « **J'agis** », sous menu « **Je m'inscris** » ou le lien sur la page d'accueil, ou accéder directement à cette page d'inscription avec ce lien :

<http://m-ain.org/Je-m-inscris>

Il vous faudra alors remplir votre nom ou pseudo, votre adresse mail, et valider. Vous recevez alors dans votre boîte mail, un lien pour activer votre compte.

**Gardez au chaud ce mail qui contient votre mot de passe.**

**Une fois connecté, le menu « J'agis », s'est enrichi.** Il faut donc, dans l'ordre :

2. **Enregistrer ses coordonnées :**

Menu « **J'agis** », sous menu « **Enregistrer ses coordonnées de « mainActeur »** », ou utiliser le lien sur la page d'accueil.

3. **Expédier la mise en demeure :**

Menu « **J'agis** », sous menu « **Expédier la mise en demeure** », ou utiliser le lien sur la page d'accueil.

4. **Grève de la procréation :**

Menu « **J'agis** », sous menu « **Grève de la procréation** », ou utiliser le lien sur la page d'accueil.